



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

# AVIS PUBLIC

Dans le respect des nouvelles directives gouvernementales et jusqu'à nouvel ordre, les membres du conseil municipal siégeront par voie de visioconférence, **de façon interactive**, à la séance ordinaire du 21 février 2022 à 19 h.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance, à la période de questions spécifique à l'ordre du jour ou transmettre ses questions par écrit à [general@chertsey.ca](mailto:general@chertsey.ca), et ce, avant 16 h le 20 février 2022. Un lien sera accessible sur le site Internet de la Municipalité pour se connecter à l'application Zoom et un enregistrement vidéo de la séance sera disponible, dès que possible, sur le site Internet municipal.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Monique Picard  
Directrice générale adjointe et Service du greffe